LE PACTE DU LOGICIEL LIBRE

Un bien commun à protéger et à développer.

Je suis candidat(e) aux élections municipales Québec 2009

J'ai conscience que

Le travail des acteurs du Logiciel Libre participe à la préservation des libertés fondamentales à l'ère du numérique, au partage du savoir et à la lutte contre la « fracture numérique ». Il constitue également une opportunité pour le public mais aussi pour l'indépendance technologique et la compétitivité du Québec et du Canada;

Le Logiciel Libre est un bien commun à protéger et à développer. Son existence repose sur le droit pour un auteur de diffuser son logiciel avec son code source et d'accorder à tous le droit de les utiliser, les copier, les adapter et les redistribuer, en version originale ou modifiée.

Je m'engage donc à

Faire développer et utiliser prioritairement des logiciels libres et des standards ouverts dans les établissements, administrations, services et lieux publics placés sous l'autorité de ma collectivité ou gérés par des partenaires ;

Accompagner systématiquement ces initiatives en sensibilisant aux logiciels libres et aux standards ouverts les publics amenés à en bénéficier.

Nom :_ : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Prénom :_ Parti :_ _

Ville :_ Code postal : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Coordonnées de confirmation :

Adresse* : _

Code postal* : _ Ville* : _

Téléphone sur lequel FACIL peut vous joindre* : _

Courriel : _ Fax : _

Fait à* : Signature* :

Le* :

* champs obligatoires.

FACIL, Pour l'appropriation collective de l'informatique libre

À renvoyer par courrier ou par fax à :
FACIL
7373, rue Lajeunesse, bureau 100
Montréal (Québec) H2R 2H7
par courriel : ca@facil.qc.ca
Téléphone : 514-664-1260 ou 418-907-9563
Télécopie : 514 276 5465